



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du logement

Question écrite n° 3674

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la question des responsabilités des promoteurs proposant des biens en zone de revitalisation rurale (ZRR). En effet, il semble fréquent que de nombreux promoteurs peu scrupuleux créent une société à très faible capital, et cela à chaque nouvelle construction, celle-ci étant mise en redressement judiciaire quelques mois plus tard, abandonnant ainsi les récents acheteurs des biens immobiliers proposés, et se défaussant de toute responsabilité qui leur incombe (entretien, gestion de l'immeuble, etc.). Suggérant d'interdire ce type de pratiques s'apparentant à de l'escroquerie, et souvent reproduites sous différentes formes et à divers endroits du territoire, il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement en matière de lutte contre ce phénomène préjudiciable aux propriétaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Decool](#)

**Circonscription :** Nord (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3674

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** Égalité des territoires et logement

**Ministère attributaire :** Justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 septembre 2012](#), page 4883

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)